

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Animation économique	516

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis - JOUE 24/12/2013 L 352/1,
- VU** le règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le régime cadre n°SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe),
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice XX lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1.1 Les organismes à vocation économique

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 197 777 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Pays de la Loire (CCIR), en co-financement du FEDER, sur une dépense subventionnable de 616 000 € HT, pour l'année 2019.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 197 777 €.

APPROUVE

les termes de la convention d'exécution correspondante, présentée en 1.1 annexe1.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante.

ATTRIBUE

une subvention d'un montant de 63 986 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Pays de la Loire pour la simplification de l'accès aux aides, aux financements et aux réseaux (Portail « Entreprises en Pays de la Loire »), sur une dépense subventionnable de 139 999 € HT, pour l'année 2019.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 63 986 €.

APPROUVE

les termes de la convention figurant en 1.2 annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante.

2 - Les manifestations à caractère économique

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € sur un montant subventionnable de 30 000 € TTC à Geps Techno pour l'organisation d'une cérémonie inaugurale du prototype houlomoteur IHES à Saint-Nazaire.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 5 000 €.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante.

ATTRIBUE

une subvention de 25 000 € (AE) sur un montant subventionnable de 231 550 € HT à la SOCIETE OUEST FRANCE pour l'organisation de la première édition des "Assises de l'Automobile" le 28 mars 2019 au Mans.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 25 000 €.

APPROUVE

les termes de la convention d'exécution correspondante, présentée en 2.2 annexe 1.

AUTORISE

la Présidente à signer la convention correspondante.

ATTRIBUE

une subvention de 5 000 € sur un montant subventionnable de 30 917,40 € TTC à l'agence de Développement économique d'Angers Loire Métropole (Angers Loire Développement ALDEV) pour l'organisation du forum AFFAIRALLIA le 28 novembre 2018 à Angers.

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 5 000 €.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ